

L'ACTUALITÉ
du Premier ministre

LES ACTIONS
du Gouvernement

Rechercher
et les institutions

et diffusez

Les actions La Porte-parole Conseil des ministres

Compte rendu du Conseil des ministres du 8 avril 2020

Droit de dérogation reconnu au préfet

Le ministre de l'intérieur a présenté un décret relatif au droit de dérogation reconnu au préfet.

Le décret a pour objet, à la suite de l'expérimentation territoriale menée durant deux années dans deux régions, dix-sept départements et trois territoires ultramarins et au regard de son évaluation positive, d'autoriser le préfet à déroger de façon ponctuelle, au cas par cas, pour la prise d'une décision relevant de sa compétence, aux normes réglementaires applicables dans sept matières limitativement énumérées.

Les dérogations accordées par le préfet, sous la forme d'un arrêté, ne concernent que des demandes individuelles et doivent être fondées sur un motif d'intérêt général. Elles demeurent soumises au contrôle du juge administratif et font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture afin de préserver les droits des tiers.

Ce droit de dérogation renforce les marges de manoeuvre dont dispose le préfet pour appliquer les réglementations nationales et les adapter ainsi aux réalités et circonstances locales.

Ce site utilise des cookies afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des messages de communication personnalisés, des remontées de contenus de plateformes sociales et des contenus animés et interactifs.

✓ OK, tout accepter Personnaliser